

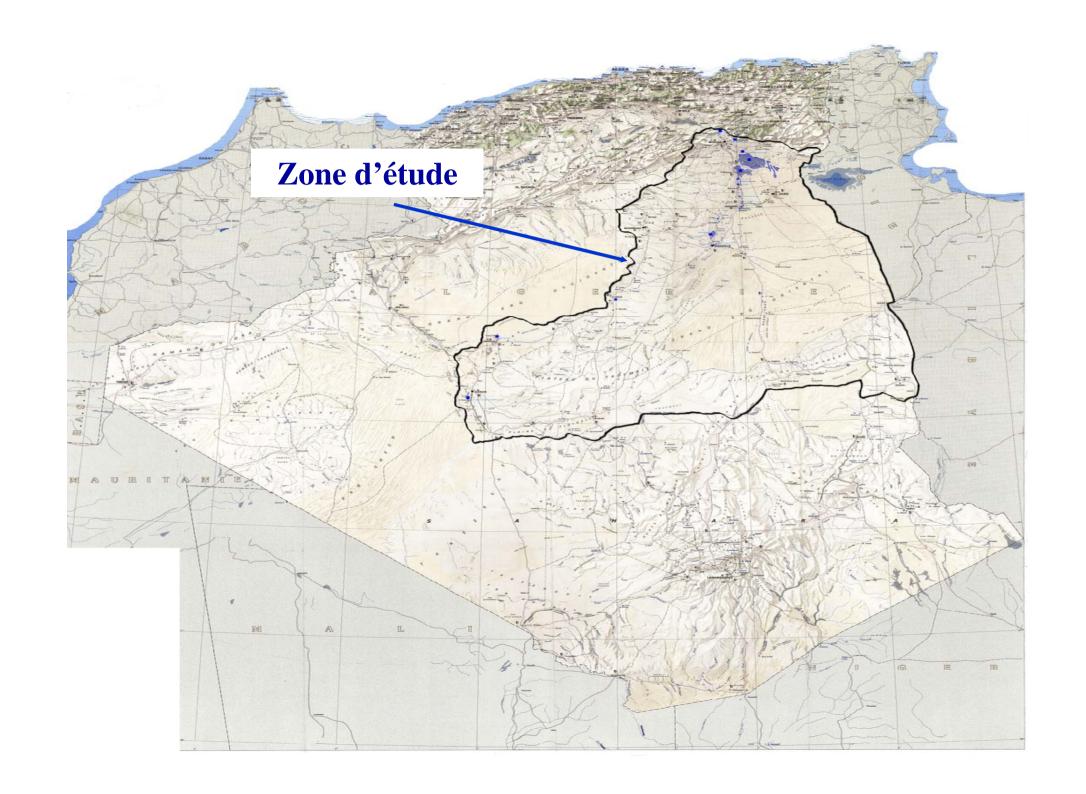
Ministère des Ressources en Eau

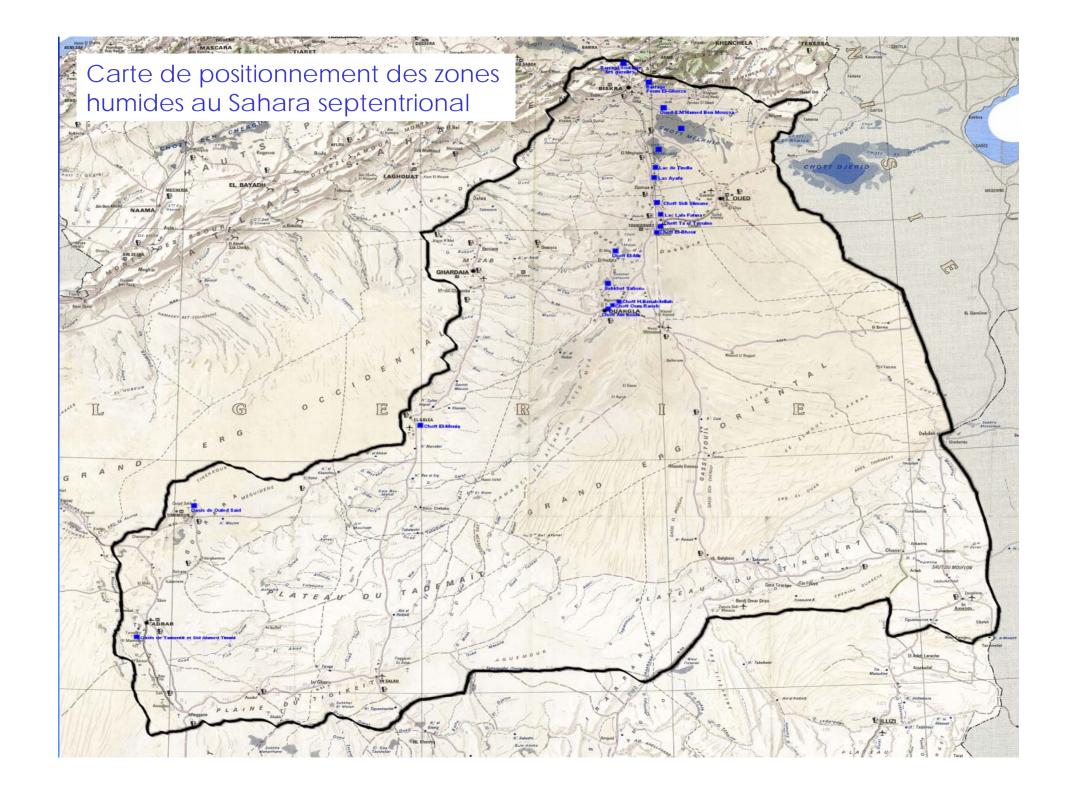
Agence Nationale des Ressources Hydrauliques

ZONES HUMIDES AU SAHARA SEPTENTRIONAL

Caractérisation et propositions d'aménagement

K





Plan de l'exposé

- Introduction
- Types de zones humides
 - Lacs salés permanents
 - Lacs salés saisonniers
 - Oasis
 - Présentation des zones humides
 - Sahara septentrional
 - Sahara méridional
 - Principales menaces qui pèsent sur les zones humides
 - Mesures de protection et de conservation
 - Conclusion

Introduction

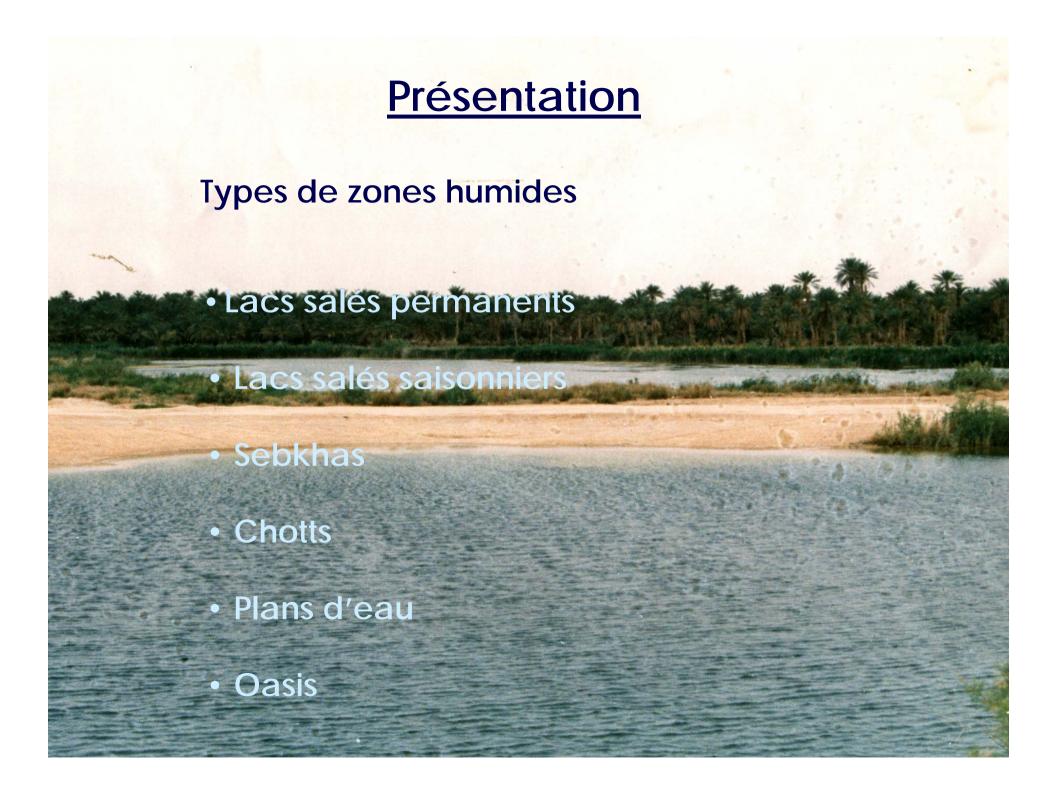
Le sanata Algerien qui s'étend sur les 2/3 de la superficie du pays avec plus de 2 millions de Km², recèle d'importantes ressources en eau souterraines emmagasinées dans les deux grands aquifères du Continental Intercalaire (CI) et du Complexe Terminal (CT).

L'eau de surface y rare et insignifiante, elle est pérenne et se limite seulement dans les zones de Sebkhas, Chotts, Gueltas situées généralement dans les bas fonds des bassins endoréiques auprès des Oasis.

La superficie globale des zones humides recensées à travers les limites du territoire du CI et CT est de 934.000 ha . Cette surface ne représente que 1,3 % de la superficie totale du Sahara septentrional.

Ces zones constituent un lieu d'habitat important pour l'avifaune migratrice de la méditerranée vers le Sahara notamment en période d'hivers.

Malheureusement, ces zones ne sont pas protégées et connaissent une dégradation continue de leur milieu naturel par le rejet des eaux usées, le dépôt de débris et gravats. Ce qui constitue une sérieuse menace pour la diversité biologique.



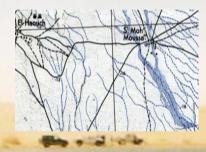
Région de Biskra

1. Chott Melghir





Oued Sidi M'hamed Moussa





3. Barrage de Foum El-Gherza

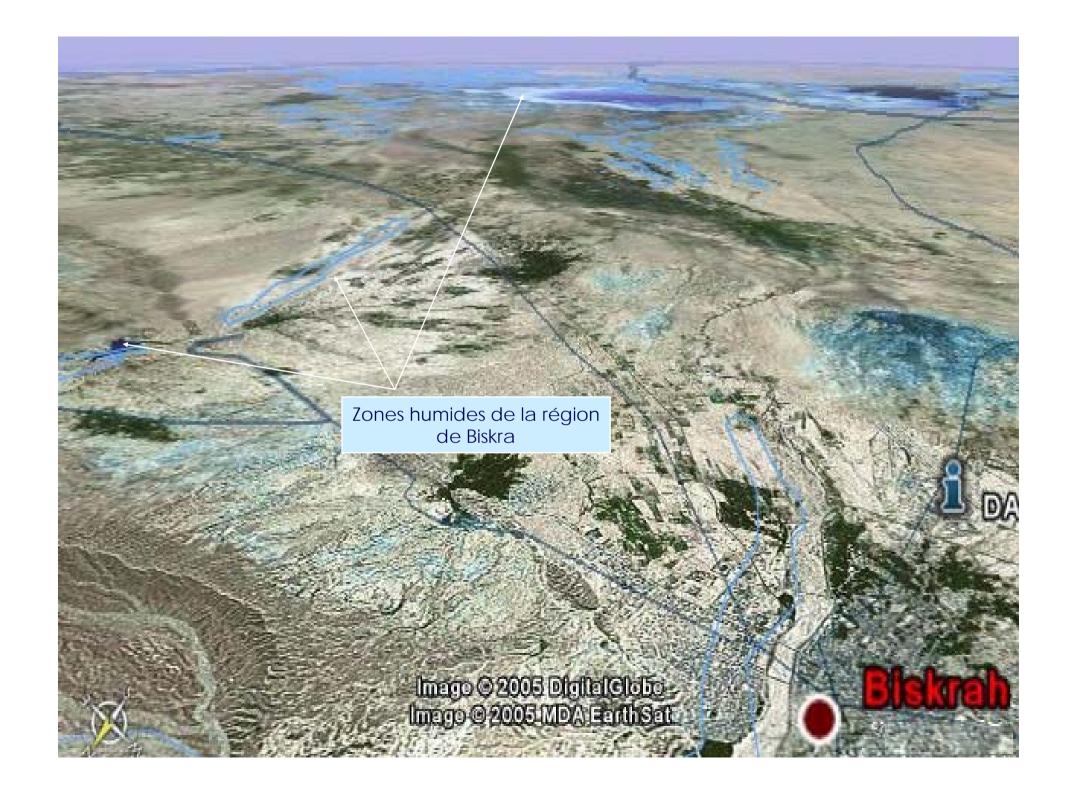




4. Barrage de Fontaine des gazelles

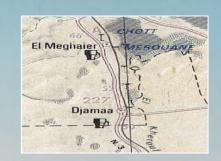






Région d'El-Oued

 Chott Merouane et Oued Khrouf





2. Plan d'eau Ayata





3. Lac de Tindla

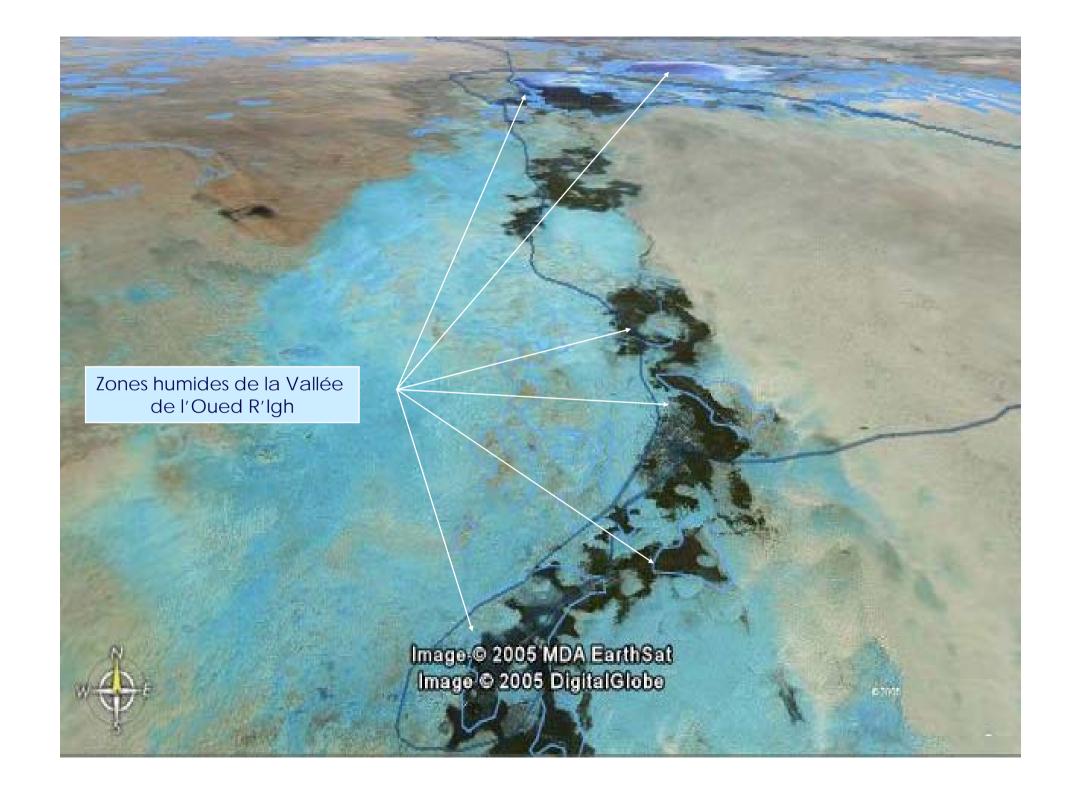




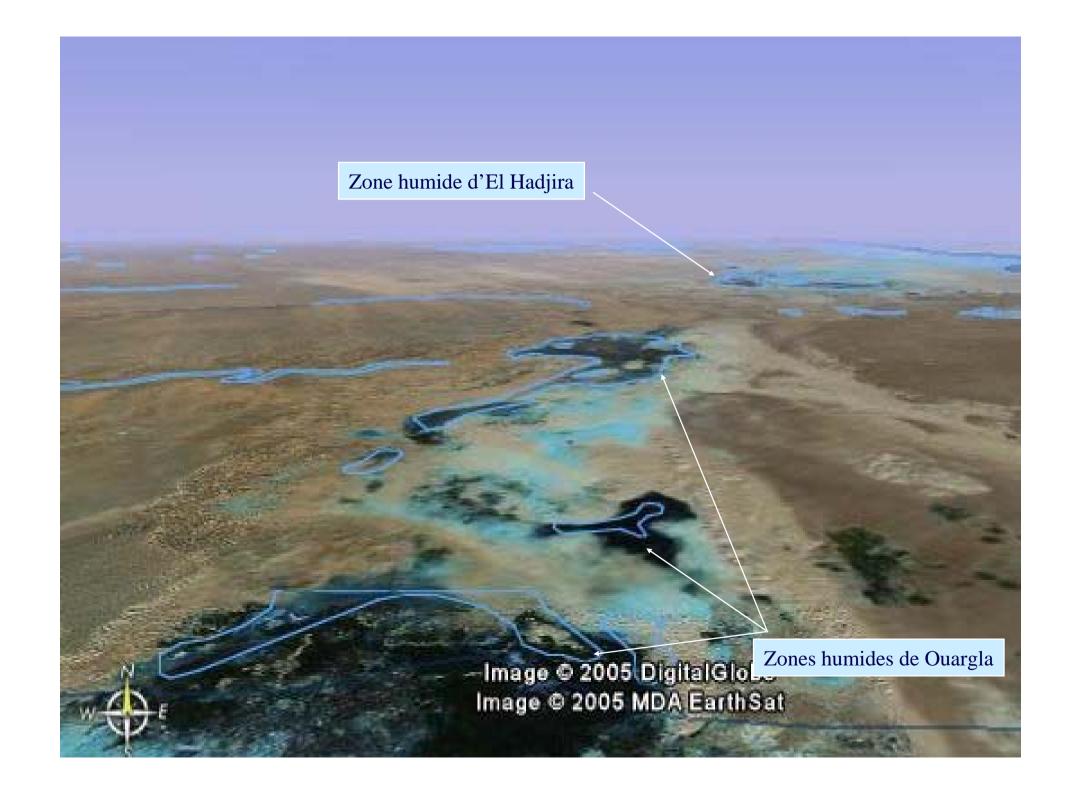
Région de Ouargla

Zone de Oued Righ Sud

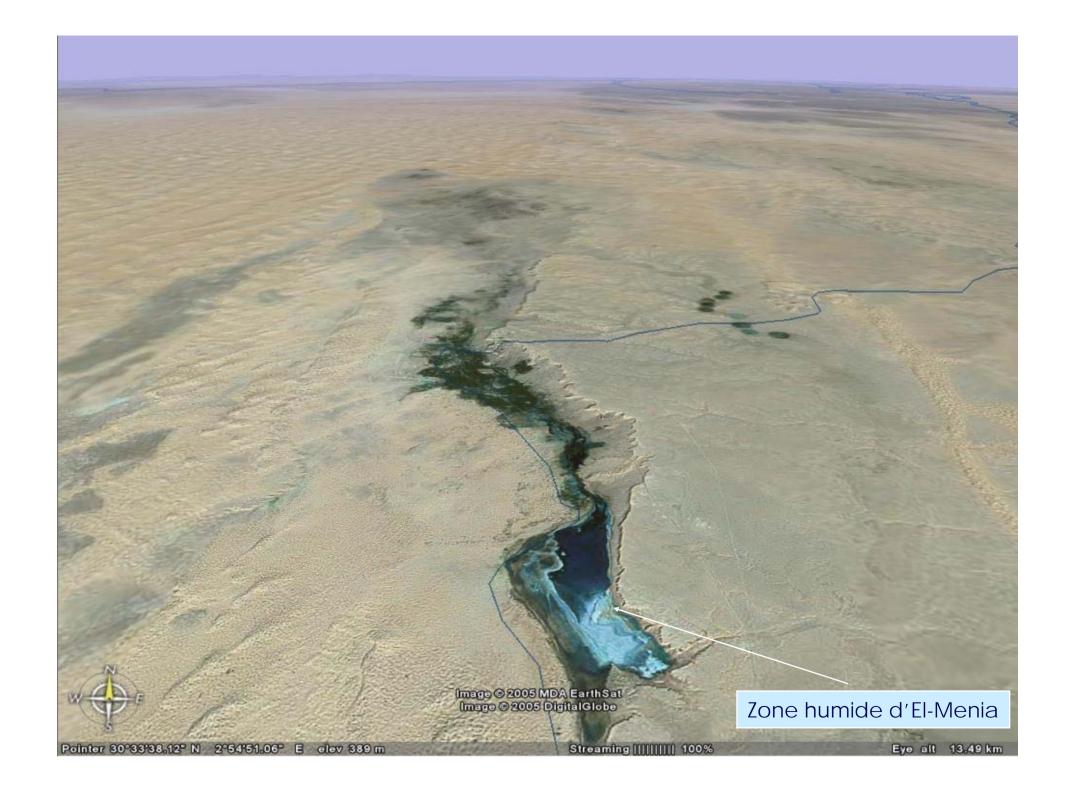


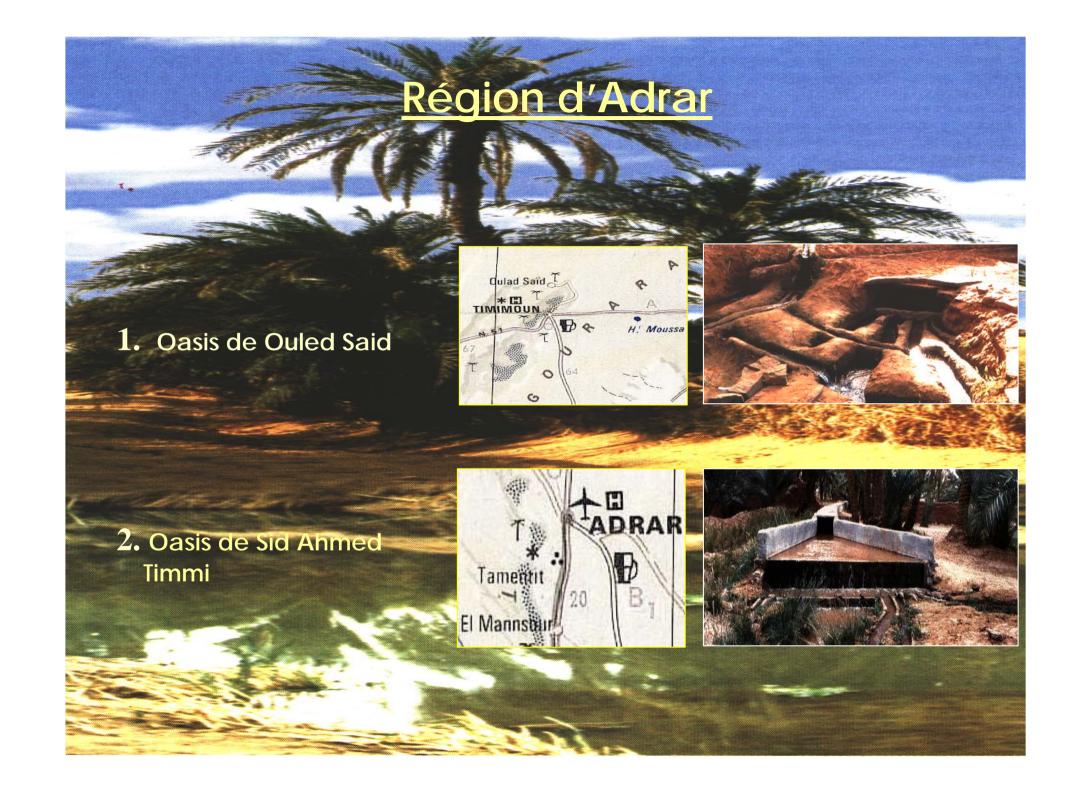


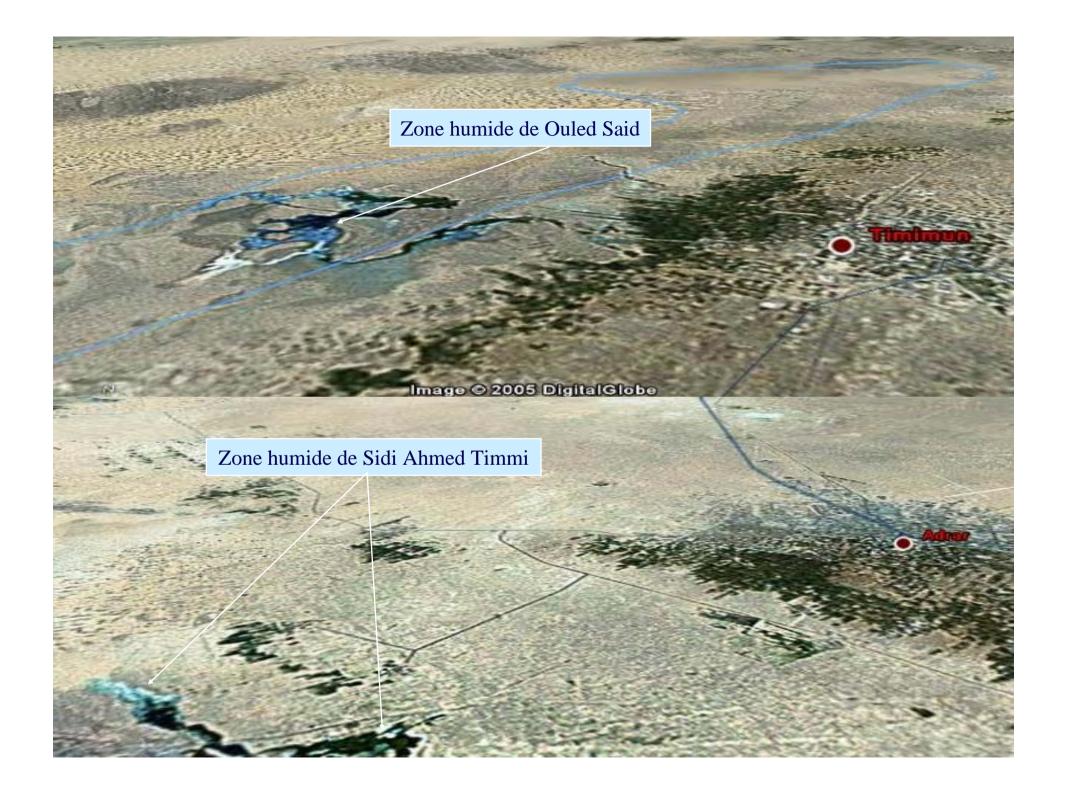












Principales menaces qui pèsent sur les zones humides

Utilisation des zones humides comme lieux de :

- rejets des eaux usées;
- décharge de matériaux ferreux, débris, gravats et ordures

Dégradation de ces milieux par :

- Le manque d'entretien
- La poussée de roseaux, phragmites et algues



Mise en place d'un programme de protection

- La sensibilisation
- · La création de secteurs d'activités
- · La formation des gestionnaires
- •Le classement de ces zones selon leur importance
- •La préservation de la diversité biologique
- L'adaptation des textes législatives
- La collaboration des organismes internationaux

Législation algérienne en faveur de la protection des zones humides

Il existe de nombreux textes juridiques qui régissent le domaine de la protection de la nature d'une manière générale, la principale loi est celle relative à l'environnement (n°83.03 du 5 février 1983). D'autres textes de loi dont les principales sont :

- la loi portant code des eaux, la loi portant régime général des forêts,
- la loi portant code maritime, la loi relative à l'aménagement du territoire
- la loi relative à l'urbanisme,
- la loi phytosanitaire,
- le code de la route,
- la loi relative à l'hygiène et à la sécurité,
- le code rural et le code forestier.
- le Plan National d'Actions Environnementales (PNAE)

En matière de protection de la faune sauvage dans les milieux humides, l'Algérie vient de ratifier la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage faite à Bonn, le 23 juin 1979. Le décret présidentiel portant ratification de cette convention a été publié dans le JO n°26 du 6 avril 2005.

Conclusion

Les zones humides du Sahara septentrional sont vulnérables, car elles dépendent de leur survie de l'eau provenant des écoulements des oueds, de sources, de drainage des palmeraies ou de remontée des nappes phréatiques (superficielles).

Ces zones sont menacées par la dégradation de leur milieu naturel qui est utilisé comme (rejets d'eaux usées, dépotoirs des débris et gravats, etc....) et le manque d'entretien (croissance des phragmites et algues).

La régression continue de ces zones menace impérativement la diversité biologique notamment faunique.

Face à cette situation, il est nécessaire de préparer un plan d'action gouvernemental de sauvegarde et de reconquête des zones humides au Sahara, contenant un certain nombre de mesures axées surtout sur:

- > L'inventaire des zones humides et le renforcement des outils de suivi et d'évaluation,
- > Le classement des zones humides selon leur importance,
- Le lancement d'un programme de recherche sur les zones humides,
- La reconquête des zones humides,
- Le lancement d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation.

